

(1) Epouse du père
Prénoms Armain, Andrie

Nom (2) Le BESCOP

mé (3) le 11 décembre 1989
à 10 heures et 4 minutes
à CHAMBERY (savoie)

fil (4) de (5) Philippe d'ESCOFFIER
et de (5) Elisabeth, Andrie, Marie AVAN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2463
le 31/08/2018 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Albi
le 31 août 2018

Il a été déclaré (8) qu'un contrat de mariage a été reçu par Maître
TALAFRE-LESTANGUET, Notaire à

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 1

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Epouse du père
Prénoms Diane, Désirée, Lucie

Nom (2) LAVAU

mée (3) le 28 juin 1990
à 15 heures 55
à BORDEAUX (Gironde)

fil (4) de (5) Pierre LAVAU
et de (5) Florence GAUTRIAS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 410793
le 31/08/2018 (6)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

à 14 heures 30
à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

le 31 août 2018



L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{er} partie : ... 2^{ème} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Filles de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».